

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°38/
23 septembre 2010

- Décision du 17 septembre 2010 portant délégation de signature
en matière d'administration générale et de marché

P 2

DL HAUTE-MARNE

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



DECISION MODIFICATIVE 1 - N° 2010/118 DU 17 SEPTEMBRE 2010 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE ET DE MARCHES

Le délégué local de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi n° 91-1385 du 13 décembre 1991 portant dispositions diverses en matière de transport,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut des voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 1er ministre du 1er janvier 2010 nommant M. André Horth, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies Navigables de France

Vu la décision 2010/093 du 5 juillet 2010 portant délégation de signature aux agents de la DDT de la Haute-Marne en matière d'administration générale et de marchés,

DECIDE

Article 1er – L'article 5 de la décision n° 2010/093 du 5 juillet 2010 est modifié et rédigé comme suit :

82, rue du Commandant
Hugueny
boite postale 2087
52903 Chaumont cedex
téléphone 03 25 30 79 79
télécopie 03 25 30 79 80

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siren 552 017 303,
compte bancaire : agent comptable secondaire de Nancy ouvert à la
trésorerie générale de Nancy n° 10071 54000 00044009267 71
Service mis à disposition par le Ministère des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer

Article 5 - Délégation de signature est donnée pour conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, dans la limite de 3 000 € aux agents dont la liste figure ci-dessous :

- M. Pascal Belluz à la subdivision de Longeau
- M. David Riotot à la subdivision de Longeau
- M. Jean-Luc Radel OPA à la subdivision de Longeau
- M. Henri Linares à la subdivision de Longeau
- Mme Christine Gaborit à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Jean-François Voillequin à la subdivision de Saint-Dizier
- M. ; Dominique Cressot à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Christophe Mion OPA à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Thierry Matuchet, à la subdivision de Saint-Dizier

Article 2 - La présente décision sera publiée au bulletin officiel des Voies Navigables de France.

CHAUMONT, le 17 septembre 2010

le délégué local de VNF,


André HORTH